



Paris, le 18 mai 2021

Monsieur le Premier ministre,

La crise sanitaire n'a épargné personne et la jeunesse a été particulièrement affectée par la dégradation des conditions d'enseignement et par les confinements répétés. Pour que les étudiants et les étudiantes ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire ne soient pas sacrifiés, l'État, via son budget et le plan de relance, se doit d'investir dans le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin d'assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, principe constitutionnel, et permettre la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants, il nous paraît essentiel d'assurer des conditions satisfaisantes d'enseignement et de recherche. Dans le cadre du protocole de déconfinement, vous avez annoncé une jauge de 50 % des effectifs autorisés jusqu'à la fin de l'année universitaire puis une réouverture des universités lors de la rentrée de septembre "en conditions normales", si les conditions sanitaires le permettent, ce qui devrait signifier l'accueil de 100 % des étudiant·es sur site. C'est une mesure indispensable. La gestion de crise sans accompagnement a en effet conduit certaines universités ou laboratoires à privilégier des solutions privées pour assurer les cours et activités à distance, en contradiction avec le principe de neutralité commerciale. Il est donc essentiel que l'ensemble des établissements soit accompagné dans le mois qui vient (expertise technique, moyens humains et financiers) pour mettre en place concrètement les nécessaires adaptations de leurs locaux avant la rentrée 2021.

Cependant, pour réussir ce retour vers l'université, compte tenu, d'une part, de l'état actuel des conditions d'encadrement et d'études et, d'autre part, de la progression historique du nombre de bacheliers et bachelières en 2020 et 2021, il nous faut anticiper le recrutement d'enseignant·es, d'enseignant·es chercheur·es et de personnels administratifs et techniques, toutes et tous titulaires, à la hauteur des besoins. Dans le même temps, les établissements doivent impérativement se doter de systèmes d'aération et de purification de l'air, associés à des mesures du taux de CO2 afin de prévenir les éventuelles contaminations et permettre l'application des gestes barrières.

À ce jour, et alors que de nombreux/ses docteur·es sont en recherche d'emploi, le nombre de postes d'enseignant·es chercheur·es ouverts au concours* atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans (1935 en 2021 contre 3613 en 2011). Le nombre de postes d'enseignant·es de statut second degré ouverts au recrutement dans l'enseignement supérieur est lui aussi historiquement bas (620 en 2021 contre 800 les années précédentes) et la dotation budgétaire que l'État consacre à chaque étudiant·e ne cesse de baisser depuis 15 ans. Nous sommes arrivés à un seuil critique qui conduit chaque année les enseignant·es titulaires à effectuer 4,4 millions d'heures complémentaires tandis que 1,4 millions d'heures supplémentaires sont assurées par des agent·es contractuel·les. Cela représente l'équivalent de 29 830 charges statutaires annuelles d'enseignant·es chercheur·es. Dans le même temps, plus de 145 000 vacataires sont également sollicité·es. Cette surcharge de travail conduit à un épuisement professionnel généralisé et réduit le temps consacré aux missions de recherche.

.../...

L'accueil des 31 400 bachelier-es supplémentaires en 2021 (chiffre du ministère) - soit près de 91 000 de plus en deux ans - nécessiterait la construction de l'équivalent de trois universités supplémentaires et le recrutement de 9 000 fonctionnaires de toutes catégories, sans évoquer les mesures propres à la situation sanitaire. La LPR prévoit le recrutement de 700 titulaires et de 1 500 contractuel·les dès cette année : outre qu'on serait loin du compte, il semble qu'il ne s'agisse que d'un effet d'annonce puisque, à ce jour, aucun financement n'est dévolu aux opérateurs pour effectuer ces recrutements.

C'est donc avec insistance que nous vous demandons de bien vouloir programmer, dans le projet de loi de finances rectificative estival, les moyens financiers qui permettront aux opérateurs du ministère de recruter des fonctionnaires et de renforcer la qualité sanitaire de leurs infrastructures

Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations syndicales et républicaines.

Signataires : SGEN-CFDT, SNPTES, A&I-UNSA, Sup'Recherche UNSA, ANCMSP, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, FO ESR, CGT ferc sup, SNTRS-CGT, CGT INRAE, UNEF, L'Alternative, UNSA-ITRF-BIO, Solidaires étudiant-e-s, Sud éducation, Sud recherche EPST, CJC

* Arrêté fixant le nombre d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre de l'année précédente